

MEETING ESTIVAL MOSAN 2025

La compétition sera diffusée sur Mosan Natation TV (YouTube)

PISCINE D'OUTREMEUSE (Ville de Liège)

INFORMATIONS PRATIQUES :

1. Seules les personnes habilitées (entraîneurs, délégués de Club, Officiels) et vêtues d'un équipement sportif (short, legging, claquettes) sont autorisées à être présentes au bord du bassin. **LES PANTALONS, JEANS, CHAUSSURES de VILLE SONT INTERDITS AUX ABORDS DU BASSIN** (même si vous êtes un entraîneur).

Les chaussures de sport ne seront pas autorisées au bord de la piscine.

2. Le passage par **le pédiluve** est OBLIGATOIRE pour toute personne qui se rend au bord de bassin.
3. Par manque de place, les nageurs ne pourront pas rester au bord du bassin pour encourager leurs camarades entre les courses.

Ils pourront se reposer dans le hall omnisport.

Pensez à vous habiller en conséquence et à prendre une chaise ou **un tapis de yoga** (C'est mieux !) pour vous asseoir.

Attention, les lits de camps sont strictement interdits.

4. La nourriture et les boissons ne sont pas autorisées dans les infrastructures sportives de la Ville ainsi que dans les gradins.
(SAUF gourde et collations pour les nageurs)

Un réfectoire est prévu pour les nageurs afin qu'ils puissent prendre leur repas de midi dans les meilleures conditions.

5. Nous vous invitons à garder les infrastructures (vestiaires, hall, piscine) propres pendant et après votre passage. Des poubelles seront mises à votre disposition.

Liège Mosan ASBL se réserve le droit d'interdire l'accès aux infrastructures de la piscine en cas de manquement à ce règlement d'Ordre Intérieur.

MERCI D'INFORMER VOS MEMBRES DES CES QUELQUES POINTS.

EXCELLENTE COMPÉTITION

L'OA de LIEGE MOSAN ASBL